

L'emprise de la réglementation

Pour les entreprises agroalimentaires, la protection de l'environnement passe d'abord par le paiement de taxes et de redevances. L'eau demeure en 2004 leur premier domaine d'action.

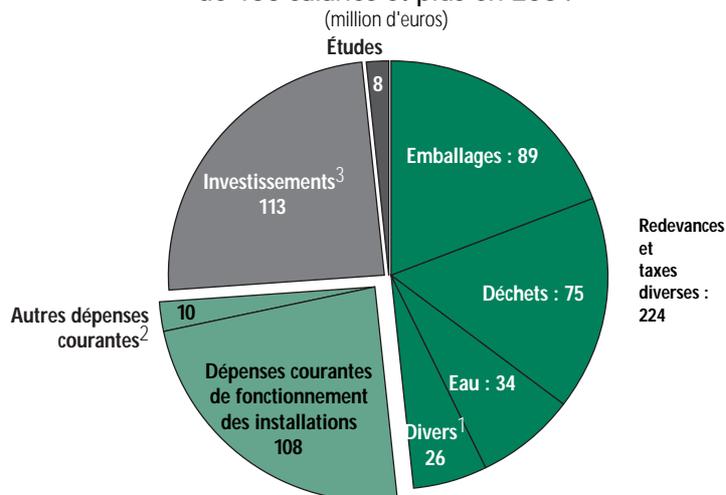
Environ 463 millions d'euros. C'est le montant des dépenses engagées en 2004 par les industries agroalimentaires de 100 salariés et plus pour protéger l'environnement. Elles représentent en moyenne 0,5 % de leur chiffre d'affaires. Une moitié des 463 millions paye des redevances, cotisations et des taxes liées à l'environnement. Un quart finance le fonctionnement des installations antipollution. Le

dernier quart permet d'investir dans des équipements dédiés à la protection de l'environnement et dans des installations plus propres. Une toute petite partie des dépenses est affectée aux études et audits. Les diverses redevances ont progressé fortement depuis 2001. Les investissements sont plus fluctuants. Après leurs hauts niveaux de 2001, 2002 et 2003, ils reculent de 18 % en 2004.

Le poids des redevances

Les redevances, cotisations et taxes aux diverses collectivités et organismes agréés en charge de l'environnement atteignent 224 millions d'euros en 2004. Elles comprennent d'abord des paiements aux organismes œuvrant pour le recyclage des emballages ménagers comme Eco-Emballage. Les entreprises agroalimentaires leur versent 89 millions d'euros en 2004. Ces redevances constituent un poste majeur de dépenses pour l'industrie laitière et celle des boissons. Les redevances et taxes sur la collecte, le transport, le traitement et l'élimination des déchets des firmes agroalimentaires s'élèvent à 75 millions d'euros. Elles augmentent entre 2001 et 2004. L'industrie des viandes y contribue pour 31 millions en 2004 suite aux

La moitié des montants pour les redevances et les taxes
Dépenses de protection de l'environnement des industries agroalimentaires de 100 salariés et plus en 2004



1. Versements aux Agences de l'eau, taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)...
2. Achats de services de certification, coûts internes de formation.
3. Dédiés à la protection de l'environnement.

Source : Agreste - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement en 2004

> mesures contraignantes qui lui ont été imposées dans le cadre de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). C'est leur premier poste de dépenses courantes pour la protection de l'environnement. Les entreprises agroalimentaires versent 34 millions d'euros aux communes ou aux organismes délégataires pour l'usage des réseaux d'assainissement collectif. Calculé par établissement, ce montant diminue depuis 2001 suite aux constructions de leurs propres stations d'épuration, qui permettent un allègement des taxes d'assainissement.

Pour en savoir plus...

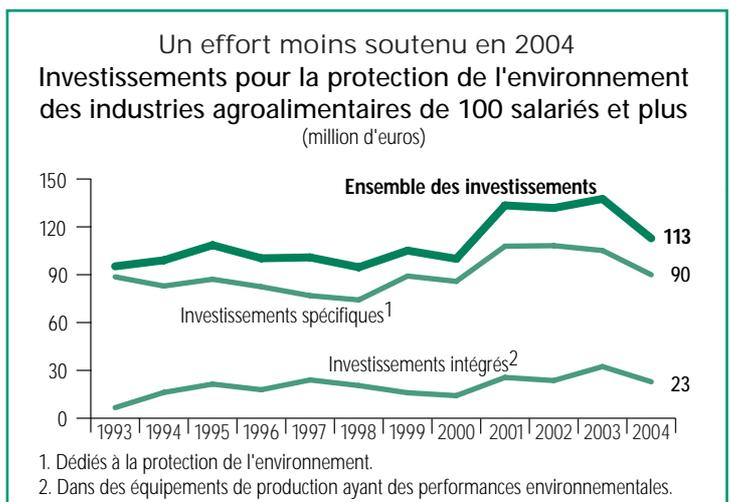
■ « Davantage d'investissements pour protéger l'environnement », *Agreste-Primeur*, n° 135, septembre 2003.

■ « Les IAA investissent pour protéger l'environnement », *Agreste-Primeur*, n° 26, décembre 1997.

et le site Internet du Scees : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Des prestataires de services externes

En 2004, les firmes agroalimentaires dépensent 108 millions d'euros pour le fonctionnement courant de leurs installations antipollution. Ces sommes progressent depuis 2001. Une grosse moitié de ces dépenses courantes couvrent des coûts internes : salaires des personnes affectées à ces tâches, entretien du matériel spécifique ou encore achat de l'énergie nécessaire au fonctionnement des machines. Calculés par établissement, ces coûts internes reculent depuis 2001. Mais les recours aux prestataires de services externes se développent. Ils sont facturés 47 millions d'euros en 2004 pour la maintenance des équipements



Source : Agreste - Enquêtes sur les dépenses pour protéger l'environnement

ou encore les travaux d'analyse. Les dépenses de fonctionnement courant portent désormais pour trois quarts sur le traitement des eaux usées. Elles sont la conséquence des constructions de stations d'épuration au

Les dépenses de fonctionnement courant portent pour les trois quarts sur le traitement des eaux usées

sein même des établissements. En 2004, elles atteignent en moyenne 93 000 euros par établissement contre 80 000 en 2001. Dans le domaine des eaux usées, les dépenses courantes sont en 2004 deux fois

supérieures aux investissements. Les dépenses courantes pour l'élimination des déchets diminuent d'un tiers depuis 2001 : 18 000 euros par établissement contre 25 000. Cela s'explique par le traitement des déchets de plus en plus sous-traité à des prestataires externes. Mais les établissements agroalimentaires ne font pas pour autant des économies, car leurs redevances, cotisations et taxes relatives aux déchets passent de 74 000 à 87 000 euros par établissement.

Recul des investissements

En 2004, les différents sites agroalimentaires investissent 113 millions d'euros pour la protection de l'environnement soit près de 5 % de l'ensemble de leurs investissements. Ces montants étaient proches de 130 millions d'euros entre 2001 et 2003. Les entreprises sont plus nombreuses à s'équiper mais réduisent leurs dépenses unitaires. Les grosses opérations se font rares, après celles menées précédemment dans l'industrie des viandes, de l'alimentation animale, du travail des grains ou de la fabrication des produits amylacés. En 2004, seuls 18 établissements investissent plus d'un million d'euros dans la protection de l'environnement. Ils étaient chaque année une trentaine en 2001, 2002 et 2003. La répartition

Dépenses courantes : la montée des services externes
Dépenses courantes moyennes par établissement de fonctionnement des installations pour la protection de l'environnement des industries agroalimentaires de 100 salariés et plus (millier d'euros)

	2001	2004	Variation (%)
Coûts internes ¹	82	71	- 13
Achats de services ²	38	54	+ 42
Ensemble	120	125	+ 4

1. Frais de personnel au prorata du temps passé, d'entretien, coût de l'énergie et des consommables...

2. Externalisation de la maintenance, analyses des laboratoires extérieurs, locations de longue durée...

Source : Agreste - Enquêtes sur les dépenses pour protéger l'environnement

> entre types d'investissements n'évolue guère. Ceux entièrement dédiés à la protection de l'environnement, encore appelés investissements spécifiques, en représentent toujours près de 80 %. De 2003 à 2004, ils reculent de 19 % par établissement et atteignent en moyenne 167 000 euros par unité concernée. Les autres investissements antipollution dits investissements « intégrés » sont consacrés à l'achat d'équipements de production dotés de meilleures performances environnementales. En 2004, les établissements sont plus nombreux à s'équiper mais le surcoût lié à la protection de l'environnement est moindre que par le passé. Cette réduction du surcoût traduit le fait que les investissements « standard » répondent désormais à de nombreuses contraintes environnementales.

L'eau plus que l'air

L'eau demeure le premier domaine d'investissement des industriels de l'agroalimentaire. Ils y consacrent 55 millions d'euros en équipements spécifiques sur l'année 2004 et privilégient les divers traitements des eaux usées par rapport aux équipements de prévention des pollutions. La prédominance du traitement par rapport à la prévention est d'ailleurs une caractéristique fréquente des

D'abord l'eau							
Dépenses pour la protection de l'environnement des industries agroalimentaires de 100 salariés et plus (million d'euros)							
	Domaine d'action						Ensemble
	Eaux usées	Air et climat	Déchets	Sols, eaux souterraines et de surface	Bruits et vibrations	Autres ¹	
Dépenses courantes de fonctionnement	82	4	16	4	0	2	108
Investissements spécifiques ²	55	14	5	12	1	3	90
Investissements intégrés ³	7	12	1	1	1	1	23
Ensemble	144	29	22	18	2	6	221

1. Sites et paysages, rayonnements, recherche et développement sur l'environnement
 2. Dédiés à la protection de l'environnement.
 3. Dans des équipements de production ayant des performances environnementales.

Source : Agreste - Enquête 2004 sur les dépenses pour protéger l'environnement

investissements spécifiques de 2004. Principale exception : les installations et équipements de lutte contre les pollutions de l'air et du climat. Elles absorbent 14 millions d'euros, soit un peu

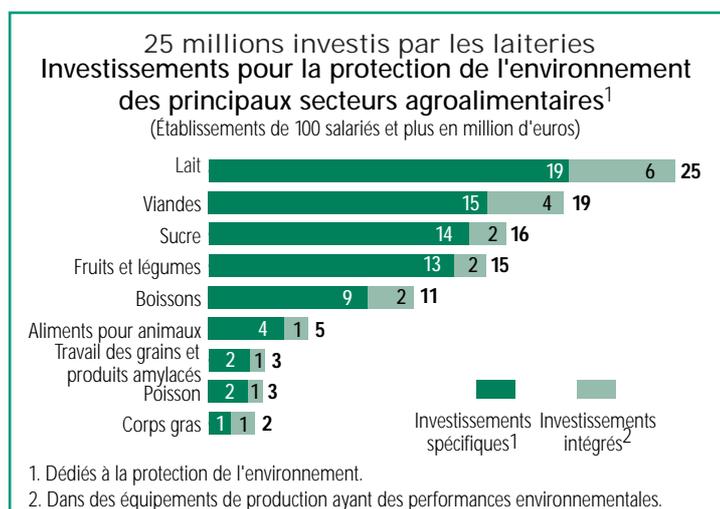
Les investissements privilégiés : les traitements à la prévention

plus qu'en 2003. L'industrie agroalimentaire fait un gros effort pour la protection du sol et des eaux souterraines ou de surface en 2004. Elle y consacre 12 millions d'euros soit 5 de plus qu'en 2003. Les opérations se multiplient dont quelques-

unes de grande ampleur. Elles concernent notamment la gestion des zones d'épandage. Les investissements pour la collecte, le traitement et l'élimination des déchets dépassent à peine les 5 millions d'euros en 2004 contre 12 en 2003. Mais d'importants efforts avaient été réalisés les années précédentes.

Laiteries, industries des viandes et sucreries

Dans les sucreries, 20 % du montant investi est destiné à la protection de l'environnement. La part atteint 8 % dans l'industrie des fruits et légumes et 6 % dans l'industrie laitière. Par contre, dans l'industrie des viandes, celle des boissons ou dans l'alimentation animale seulement 4 % des investissements servent à protéger l'environnement. Les sucreries maintiennent un niveau d'investissement comparable à 2003, avec toutefois en 2004 un effort particulier pour les investissements spécifiques. La plupart des sites sont concernés, et six font partie des vingt plus gros investisseurs agroalimentaires de 2004. Caractéristique principale du secteur : le tiers des investissements spécifiques sont entièrement dédiés à la protection des sols. Les préoccupations environnementales des industries



Source : Agreste - Enquête 2004 sur les dépenses pour protéger l'environnement

> des fruits et légumes mettent en jeu 15 millions d'euros. Le secteur laitier, dont trois quarts des établissements ont investi dans la protection de l'environnement en 2004, intervient pour 25 millions d'euros. Ses investissements spécifiques, principalement sur les eaux usées, diminuent de 16 % et ses investissements intégrés de moitié. L'ensemble des investissements environnementaux de l'industrie des viandes passe de 32 millions d'euros à 19 millions en 2004. Seule une moitié des établissements s'équipe. Mais de gros efforts avaient été consentis précédemment, notamment dans la collecte, le traitement et l'élimination des déchets. En 2004, l'industrie des boissons investit 11 millions d'euros et

celle des aliments pour animaux 5 millions.

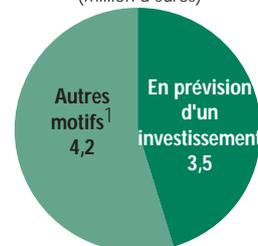
Des études préparatoires à un investissement

En 2004, un quart des établissements agroalimentaires effectuent une étude ou un audit pour protéger l'environnement. Ces unités y consacrent 7,6 millions d'euros, soit un montant équivalent à celui de 2003. Les industries laitières, sucrières et des viandes sont les plus actives. La plupart des études sont externalisées et motivées par la préparation d'un futur investissement.

Dominique Fiche

Scees - Bureau des statistiques sur les entreprises agroalimentaires

Des études souvent préparatoires à un investissement
Montant 2004 des études pour la protection de l'environnement des IAA de 100 salariés et plus (million d'euros)



1. Dossiers pour les installations classées, études d'impact, audits...

Source : Agreste - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement en 2004

Méthodologie

■ L'enquête annuelle de l'année 2004 sur les dépenses pour protéger l'environnement du ministère de l'Agriculture est réalisée par le service central des enquêtes et études statistiques et les services régionaux de statistique agricole. Elle concerne les 900 établissements agroalimentaires, d'au moins 100 salariés, qui exercent une activité de fabrication ou de transformation. L'enquête donne annuellement un aperçu des investissements et études en rapport avec la protection de l'environnement. Elle est, en 2004 comme en 2001, complétée par la mesure des dépenses courantes liées à cette activité (dépenses courantes de fonctionnement, redevances, cotisations et taxes).

■ Les **dépenses courantes de fonctionnement** retracent les coûts de fonctionnement des installations spécifiques dédiées à la protection de l'environnement. Ils comprennent les achats de services, mais aussi les coûts internes en frais de personnel, frais d'entretien, achats d'énergie et de consommables. Ces dépenses sont ventilées en sept domaines : eau, déchets, air et climat, bruit, sols et eaux souterraines, sites et paysages, autres domaines comme les rayonnements.

■ Les **redevances, cotisations et taxes** retracent l'ensemble des paiements dans les domaines de l'eau et des

déchets. Elles comprennent aussi les paiements pour prestations indirectes à des organismes de recyclages des emballages.

■ L'enquête permet de distinguer deux types d'investissements matériels antipollution. Les investissements **spécifiques** sont destinés à réduire les pollutions liées au processus normal de fabrication. Les autres investissements sont dits « **intégrés** » à des changements de l'outil de production. Ils sont mesurés, à l'occasion d'un renouvellement de l'outil de production, par les surcoûts entraînés par l'adoption de nouveaux procédés plus respectueux de l'environnement. Les deux catégories d'investissement sont déclinées dans la même nomenclature d'action que les dépenses courantes.

■ L'enquête mesure également le coût des **études** effectuées pour protéger l'environnement. Ces études peuvent être sous-traitées ou être menées en interne. Leur coût comprend alors les frais de personnel au prorata du temps passé sur les projets. L'enquête distingue les études effectuées en prévision d'investissements futurs et celles relevant de réglementations.